



Canada
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 février 2013, le règlement # 342 amendant le règlement # 334 relatif au déroulement des séances du conseil

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 5 février 2013.

DONNÉ à St-Julien ce 5^e jour de mois de février 2013.

Réjean Guin
Directeur général/secrétaire-trésorier
